



CC DACM

CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE DIRECTION ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Du 17 mai au 15 octobre 2021 - 120h (dont 15h de FOAD)

EMPLOIS & COMPÉTENCES

Le Certificat Complémentaire Direction d'Accueil Collectif de Mineurs (CC DACM) permet au diplômé d'accéder à un poste de direction dans un centre de loisirs et à la coordination périscolaire. Le CC DACM permet de prendre connaissance des problématiques particulières de la direction, et notamment la réglementation des ACM.

Le Directeur d'Accueil Collectif de Mineurs (DACM) encadre de jeunes mineurs dans le cadre d'un centre aéré, d'un centre de vacances, de loisirs ou d'une colonie de vacances, auxquels il propose des activités récréatives ou éducatives.

Le titulaire du CC DACM peut exercer en tant que :

- Directeur d'un centre de loisirs avec ou sans hébergement,
- Coordinateur ou responsable périscolaire,
- Directeur de colonie ou de séjour...

CONTENUS ABORDÉS

- Les domaines relatifs à la connaissance des publics,
- La prise en compte des règles de sécurité physique et affective des participants,
- L'élaboration d'un projet pédagogique à partir du projet éducatif en tenant compte des enjeux politiques, éducatifs et sociaux des centres de vacances et des centres de loisirs,
- Le management d'une équipe d'animateurs,
- La gestion administrative et financière du centre,
- Les différents types d'accueils collectifs pour mineurs.

CONDITIONS D'ENTRÉE

- L'accès à la formation est réservé aux titulaires (ou en cours de formation) d'un BPJEPS ou d'un titre équivalent.
- Justifier d'une expérience d'animation en accueil collectif de mineurs (28 jours dans les 5 ans qui précèdent l'entrée en formation).
- Les tests d'entrée en formation ont lieu le **jeudi 26 avril 2021** à Moirans-en-Montagne.
- Prise en charge des frais possible en fonction de votre statut (OPCO, Pôle emploi, apprentissage si par cours avec BPJEPS).